

UNE FORMATION

3 ans en alternance qui doivent permettre de valider 4 Domaines de Compétences.

FORMATION THÉORIQUE

1200 h · 4 Domaines de Formation

DF1 · 350h · Accompagnement social et éducatif spécialisé 350 h

DF2 · 450h · Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

- 1^{ère} partie : Organisation de l'environnement d'apprentissage et de production
- 2^e partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle

DF3 · 200h · Communication professionnelle en travail social :

- 1^{ère} partie : Travail en équipe pluriprofessionnelle
- 2^e partie : Coordination

DF4 · 200h · Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

- 1^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles
- 2^e partie : Travail en partenariat et en réseau

STAGE

· Formation en cours d'emploi : 2 stages de 8 semaines hors structure employeur, auprès de publics différents

· Formation initiale : 56 semaines (sur 3 ans)

- stage long de 32 à 36 semaines
- stage de 8 à 12 semaines
- stage de 12 semaines en milieu ordinaire

· Formation initiale avec au moins deux ans d'expérience professionnelle : au moins 44 semaines de stage

- stage long de 32 à 36 semaines
- stage de 8 à 12 semaines
- stage complémentaire de 8 semaines

UN MÉTIER

« L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en provoquant des actions économiques, de formation et d'insertion.»

Arrêté du 18 mai 2009 (Annexe 1).

ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ

Niveau III

Diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr

irts
FRANCHE-COMTE

VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi
Employeur, OPCA si salarié.

CHF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

Voie directe :

Conseil régional

VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme, certificat et titre de niveau III de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou allègement de DF (cf. annexe IV de l'arrêté du 18 mai 2009).

Les personnes titulaires du DEME ainsi que les personnes sur un poste de MA ou d'ETS et titulaires du CQF-MA peuvent entrer en deuxième année de formation.

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

ECTS

La formation est organisée par modules et semestres dans le cadre des ECTS (European Credits Transfert System) donnant lieu à une validation semestrielle et l'attribution de 180 ECTS lors de l'obtention du Diplôme d'Etat.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Arrêté du 18 mai 2009 relatif au DEETS

Article 2 : Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

Être titulaire :

- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social (DEASS, DECESF, DEFA, DEEJE, DEES) ou lauréats du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. Les personnes titulaire du DEME ou du CQFMA sont également dispensés de cette épreuve écrite.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est commune aux filières ASS, EJE, ES et ETS.

1 note sur 20 - Durée 3 h

Elle permet de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.

À partir d'un texte de quatre à cinq pages, il s'agit de dégager et d'organiser les idées essentielles contenues dans ce texte d'une part et de construire une réflexion personnelle d'autre part :

1^{re} partie : résumé noté sur 20.

2^e partie : commentaire noté sur 20

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admissibilité sur 20.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission est spécifique à cette filière.

1 note sur 20 - Durée 20 min

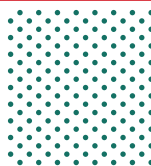
Le candidat présente sa trajectoire (diplômes, formations, éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles) ainsi que les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il développe et soutient son projet de formation professionnelle en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

La note de l'épreuve orale constitue la note d'admission.

CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

www.irts-fc.fr



CONTACTS

Chantal MAGNET

Chargée de mission
information-orientation

03 81 41 67 76

chantal.magnenet@irts-fc.fr

Secrétariat : 03 81 41 61 02

